

| | | | |
|--|---|---|---|
|  | Département de l'Isère | République française | Envoyé en préfecture le 02/06/2026 |
| | N° 2026 - 48 | EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le 04/06/2026 ID : 038-213801145-20260526-202648-DE |
| 26/05/2026 | Retrait de la délibération n° 2026- 38 en date du 29 avril 2026 <i>Désignation des délégués représentant la commune au sein du</i> Syndicat sportif St Alban Clonas (SIESSAC) <i>Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'un ensemble sportif St Alban Clonas</i> | | |

Nombre de conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 18

L'an deux mil vingt six, le vingt six mai ,

Le Conseil Municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, maison communale temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 19/05/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 19/05/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. RIBEYRE Ludovic. Caroline DEYRIEUX (arrivée à 20h39).

Excusé : MOURLON Jérôme.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Isabelle LAVIGNE, secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a une erreur matérielle dans la délibération n° 2026-38 en date du 29 avril 2026 désignant les cinq délégués représentant la commune au sein du Syndicat sportif St Alban Clonas (SIESSAC), *Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'un ensemble sportif St Alban Clonas*, et qu'il convient aujourd'hui de retirer cette délibération et d'un prendre une nouvelle.

Le Conseil municipal,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les statuts du Syndicat sportif St Alban Clonas,
- Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2026-38 en date du 29 avril 2026,
- Vu** que M. RIBEYRE Ludovic a été désigné à tort à la place de M. CHORON Vincent,
- Vu** l'erreur sur la désignation des délégués, telle que :

Désigne comme délégués au Comté syndical du Syndicat sportif St Alban Clonas

- BASTIEN Yvan
- DUMAS Christophe
- FONTANA Julien
- LIBERO Franck
- RIBEYRE Ludovic

Au lieu de :

- BASTIEN Yvan
- CHORON Vincent
- DUMAS Christophe
- FONTANA Julien
- LIBERO Franck

M. le Maire propose au Conseil municipal de retirer la délibération n° 2026-38 en date du 29 avril 2026 et précise que les dispositions, initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait, seront intégralement reprises dans une nouvelle délibération avec la prise en compte de la correction de cette erreur matérielle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 04/06/2026

ID : 038-213801145-20260526-202648-DE



Décide de retirer la délibération n° 2026-38 en date du 29 avril 2026 relative à la désignation des délégués représentant la commune au sein Syndicat sportif St Alban Clonas (SIESSAC) -Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'un ensemble sportif St Alban Clonas.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 26 mai 2026,

Le Maire,
Vincent CHORON

La secrétaire,
Isabelle LAVIGNE



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the municipal seal and extending to the right.